

BULLETIN COMMUNAL

BOUSSU - HORNU

Mai 2012 - N°21 -



La Grande Braderie de

BOUSSU

8 - 9 - 10 JUIN

Vendredi 08

A partir de 18h30
GRAND MARCHÉ NOCTURNE

A partir de 18h
Festival «Divers Cités»
Fini Oy - Jah El Camino - Extranullus Percu
Debutant Slap Kid - Caj-Mir - Vince Goatte

Samedi 09

MOUSSIER
TOMBOLA

CORDE
A SAUTER

WILLIAM DUNKER
DUO ACOUSTIQUE

CANPOBAZZ
L'association propose
des animations pour les
enfants et adolescents

A PARTIR DE 15H30

Parade
d'ambulateurs
(Escouades, chorales,
ensembles artistiques,
musique générale...)

A 18H
Grand final
de percussions
avec Zoluluka

Dimanche 10

A 23h00
Grand feu d'artifice de clôture

A partir de 11h30

Retour des

« Cortège Historique »

KENTUCKY
COUNTRY BAND



L'artiste

Alida
Delorme

Une organisation du comité «Boussu en fête»

Avec la collaboration de la commune de BOUSSU, LUCAB, l'a.s.b.l. Caj-Mir et le collectif musical «Divers Cités»





BOUSSU, COMMUNE SPORTIVE ET FESTIVE

L'approche de l'été rime avec convivialité ! Un état d'esprit qu'il est agréable de partager lors d'une activité en famille ou entre amis sous un ciel bleu azur. Des conditions climatiques estivales que nous espérons enfin agréables.

C'est de saison, la commune de Boussu refleurit à nouveau grâce au travail de nos ouvriers communaux qui ont dû parfois, voire souvent vu le climat maussade de ces dernières semaines, braver le mauvais temps pour assurer des espaces verts publics à la fois entretenus et agrémentés de fleurs colorées.

L'opération « **Commune fleurie** », qui connaît chaque année un grand succès auprès de la population, vous donne également la possibilité d'orner vos parterres de fleurs et de plantations diverses. Une action qui embellit de belle manière notre cadre de vie. C'est aussi l'addition de petites initiatives citoyennes qui rend notre espace plus convivial. Encore faut-il que chacun ait le respect de cet environnement ! Ce n'est, hélas, pas toujours le cas...

La convivialité sera également de mise les 8, 9 et 10 juin prochains lors de la traditionnelle **Braderie de Boussu**, qui retrouvera le cortège historique auquel je vous invite à participer. Vous découvrirez le programme complet des festivités dans ce bulletin.

Cette même cordialité sera également présente lors de la deuxième édition des **Balades de la Saint-Jean** qui aura lieu le 23 juin prochain. L'occasion de (re)découvrir les tronçons du Ravel qui sillonnent notre entité. Cette grande marche familiale qui débutera à 20h15 rejoindra la Place d'Audregnies au départ du stade du RBDB. Une randonnée qui prône l'activité physique, la promotion de la mobilité douce, mais aussi la solidarité puisque l'euro symbolique demandé à chaque participant sera recyclé dans un projet caritatif.

Côté infrastructures, je suis ravi de constater que les travaux de rénovation de la **piscine communale** vont bon train. Même si les pilastres qui soutiennent la structure doivent également être traités afin d'assurer une sécurité maximale des lieux, ces opérations supplémentaires ne remettent pas en cause la réouverture du site prévue pour la rentrée scolaire.

Autre bonne nouvelle, le chantier programmé à la **rue des Herbières**, tant attendu par les citoyens concernés, verra le jour cette année, plus précisément dans le courant du mois d'octobre. Un projet d'envergure qui s'élève à quelque 2.000.000 € comprenant l'installation de l'égouttage, la réfection du revêtement, la création d'une station de pompage ainsi que l'aménagement d'îlots et de chicanes afin de ralentir la circulation.

Concernant le ramassage des immondices, sachez que le Collège communal reste attentif aux différents problèmes survenus lors des derniers passages. Les responsables d'HYGEA ont d'ailleurs été invités lors d'une séance collégiale afin de faire le point sur la situation et d'assurer un ramassage complet dans les délais les plus brefs. N'hésitez pas à consulter le site web de la commune pour être « à la page » des dernières informations de votre entité, notamment celles portant sur les changements de date de ramassage des déchets. Une seule adresse : **www.boussu.be**

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable période estivale. Au plaisir de vous croiser lors de notre Braderie !!

Avec mes sentiments dévoués.

VOTRE BOURGMESTRE,
JEAN-CLAUDE DEBIEVE

SOMMAIRE

Association locale.....	5	Prévention et sécurité.....	25
Police.....	6	Plan de cohésion sociale.....	26
Patrimoine.....	6	Collecte des déchets ménagers.....	27
État civil.....	9	Travaux.....	28
Population - État civil.....	11	Urbanisme.....	29
Fêtes & cérémonies.....	11	Mobilité.....	29
Culture.....	13	CPAS.....	29
Sport.....	20	Parole à l'opposition.....	30
Jeunesse.....	24		

EDITEUR RESPONSABLE

M^{me} Giovanna CORDA
Échevine de la Communication

ADMINISTRATION COMMUNALE

3 Rue Francois Dorzée 7300 Boussu
Tél. : 065/ 717 300 Fax : 065/ 801 131
info@boussu.be

IMPRESSION ET PUBLICITÉS

Daniel GRASSELLI • 0475/ 814 526

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

Gautier DEBRUE • 0474/ 654 451

NOMBRE DE TIRAGE

10.000 exemplaires

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUSSU EST DE NOUVEAU OPÉRATIONNEL

« **Boussu.be** » fait peau neuve. Vous y trouverez toutes les informations relatives à notre entité: ses activités, sa vie associative et, bien entendu, tous les renseignements utiles aux citoyens dans leurs démarches administratives.

Il s'agit d'une plate-forme interactive qui vous permet d'interroger les différents services de l'Administration, par mail ou par téléphone, mais qui offre également aux citoyens boussutois la possibilité de commander certains documents administratifs relatifs à l'État civil et à la Population grâce à «l'E-service».

Vous pourrez en outre découvrir les associations, les infrastructures scolaires, sociales, médicales, paramédicales, touristiques,... de l'entité.

une seule adresse: www.boussu.be



HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT DE CAR...

DES ÉLÈVES SOLIDAIRES !

Les huit implantations scolaires communales se sont mobilisées afin de rendre hommage à leur manière aux victimes de l'accident de car survenu à Sierre...

Suite au tragique accident survenu le 13 mars dernier en Suisse, notre pays fut en émoi. On dénombrait 28 victimes, dont 22 enfants. Un drame sans mot. Les élèves des écoles communales de l'entité de Boussu et Hornu se sentaient ô combien concernés par ce drame.

Bon nombre d'entre eux, du même âge que la plupart des victimes, sont partis quelques semaines auparavant en classe de neige dans les Alpes françaises en car, plus précisément à Saint-Nicolas-la-Chapelle. Depuis cet accident tragique, les questions se succèdent en classe : Pourquoi eux et pas nous ?

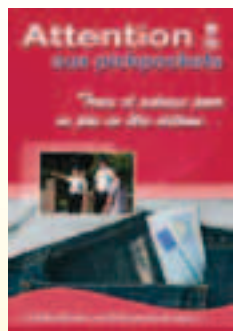
Pourquoi mourir si jeune ? Comment les proches et les amis vivent-ils ce moment douloureux ? Que peut-on faire à notre niveau ?

A cette dernière question, l'ensemble du corps professoral de 6e primaire, en collaboration avec l'Echevinat de l'Enseignement, a décidé d'ouvrir le dialogue et de permettre aux enfants de s'exprimer sur le sujet.

Le projet s'est très vite établi. Les élèves de première et de sixième se sont exprimés par des mots, des messages et des dessins sur de grandes feuilles. Ces «cartes postales» ont été envoyées aux Administrations communales de Lommel et d'Heverlee, mais également aux écoles touchées par ce dramatique accident.

POLICE

PICKPOCKETS : RESTEZ MÉFIANTS !



Afin d'essayer d'éradiquer le phénomène des vols à la tire, la Police Boraine a mis en place, comme chaque année, **une campagne de sensibilisation**. Durant les mois d'avril et mai, l'équipe sillonnera, entre autres, **les marchés, les centres commerciaux...** ainsi que **les hôpitaux** ! En effet, la Zone Boraine s'est aperçue que les pickpockets y sévissaient de plus en plus et tient à en avertir la population.

Au cours de ces entretiens privilégiés, les policiers distribueront **une brochure** remplie de trucs et astuces afin d'**éviter les voleurs à la tire**. Grâce à elle, vous serez à même de connaître **les principales techniques** utilisées par les pickpockets, leurs **lieux de prédilection** et vous trouverez également une liste de **numéros de téléphone** utile en cas de besoin.

En cas de problème, **n'hésitez** surtout pas à appeler le **Service Intervention** ! La Police Boraine a mis un **numéro** de téléphone à votre disposition 24h/24 au **065/61.45.11**.

Plus que jamais, la Police Boraine met en avant ses deux valeurs : le respect et la qualité de service!

« *Toujours plus proche de ses citoyens, la Police Boraine souhaite les mettre en garde contre les vols à la tire car ce n'est pas un problème à prendre à la légère. En cas de vol, des tas de démarches administratives sont à faire et il faut bien avouer que c'est très contraignant. J'espère sincèrement que la population mettra nos conseils en pratique afin de réduire encore un peu plus les chiffres de l'année prochaine!* »,

Marcel STAELEN, Chef de Corps de la Police Boraine.

COMMÉMORATION

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 À HORNU

Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule. Le conflit sur le sol européen prend fin. Une guerre sanglante qui fit plus de 60 millions de morts à travers le monde, dont quelque 100 mille belges.

Chaque année, la commune de Boussu rend hommage aux victimes, soldats et résistants de cette triste période de l'humanité. Un devoir de mémoire destiné aux futures générations actives. Car, comme le disait si bien le Maréchal Foch, «un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir».

L'horreur hitlérienne a conduit au massacre organisé et planifié de millions de juifs, tsiganes, homosexuels ou opposants politiques et entraîné des millions de morts dans les combats.

Ce système, nous devons le dénoncer sans discontinuer. C'est celui qui exclut, qui crée des hiérarchies entre les hommes, qui stigmatise des êtres humains en raison de leur culture, de leurs origines, de leurs préférences...

Mais des hommes se sont levés et ont refusé de se soumettre. Des visages d'exception qui ont marqué cette période si sombre, en ce compris bon nombre de citoyennes et citoyens boussutois.

Des anonymes qui ont poursuivi le combat, qui ont souffert dans les camps de concentration, qui ont entretenu la flamme de la résistance. Cette cérémonie, nous la leur devons.

Ces hommes, ces femmes, risquèrent leur vie pour défendre leurs idéaux de justice, de tolérance et de liberté. Des valeurs de solidarité

et d'humanisme que nous perdons de nouveau... petit à petit.

Cette cérémonie commémorant le 67^e anniversaire de la victoire des forces alliées a débuté par le dépôt de fleurs par les Autorités au pied du monument érigé à la gloire des anciens combattants, entourés par des groupements patriotiques belges, français, polonais et italiens. Les enfants des classes de 5^e et de 6^e primaires des Écoles communales d'Hornu ont par la suite entamé la Brabançonne.

Le Bourgmestre prit ensuite la parole pour rappeler aux générations futures que l'extrémisme et le nationalisme ne sont jamais loin et que la démocratie est une valeur fragile que l'on doit sauvegarder pour ne plus connaître la barbarie.

Cette cérémonie s'est clôturée par le vernissage de l'exposition intitulée «1944-45: objets et photos de mémoire».





INTERVIEW PERSONNALITÉ LOCALE UN EXPLOIT HISTORIQUE...

UN HORNUTOIS AUX JO

JOACHIM BOTTIEAU : « LE TRAVAIL FINIT TOUJOURS PAR PAYER... ».

La famille BOTTIEAU est une référence dans le monde du judo. Référence régionale depuis 20 ans... nationale depuis une dizaine d'années. Que de travail accompli par la famille BOTTIEAU depuis. Le Judo Club du Grand-Hornu est également une institution dans la discipline si exigeante qu'est le judo. Le JCGH est passé maître dans la révélation de talents pour l'élite du pays. Après Benjamin Harmegnies et Anne-Sophie Jura qui ont quitté le club, le JCGH a décroché la timbale en amenant un de ses meilleurs éléments au niveau olympique. C'était un rêve et il est devenu réalité. Joachim BOTTIEAU ira aux Jeux Olympiques de Londres l'été prochain. Une récompense suprême pour l'intéressé et Yves BOTTIEAU, le papa d'une famille de surdoués qui parviennent à combiner études de haut niveau et sport d'élite. Mens sana in corpore sano.

En l'espace d'une année, la progression de Joachim lui a permis de décrocher le niveau du top européen et le droit d'aller côtoyer les meilleurs de l'autre côté de la Manche :

«Je ne vais pas aux JO pour faire de la figuration. Y aller est une étape mais pas l'objectif. Je compte travailler pour réussir un bon parcours sur place. Il n'y aura pas de relâchement entre le moment où j'ai appris ma qualification et le jour J.».

Joachim est reconnaissant envers sa famille :

«C'est le ciment familial qui nous lie et nous motive chaque jour. Mon père, mes frères et moi-même formons une cellule familiale dans laquelle nous nous épanouissons au quotidien. Tant pour les études que pour le sport, nous nous encourageons mutuellement pour dépasser nos limites. Sans stress».

Une telle réussite familiale est la meilleure des récompenses pour Yves Bottieau qui peut être fier de son ouvrage, de l'éducation qu'il a communiquée à ses enfants :

«Nous devons avoir une bonne pédagogie pour avoir en peu de temps sorti 5 judokas de niveau national ou international. Certains nous ont quittés (Anne Sophie Jura et Benjamin Harmegnies). Mes enfants sont restés au club. Mais nous ne négligeons pas la formation de base. Nous apportons une éducation sportive à l'ensemble des jeunes qui viennent s'inscrire chez nous. Le club n'a pas pris la grosse tête de par les réussites individuelles de ceux qui ont atteint le niveau national et fait la réputation du club. La performance en sport se nourrit dans l'humilité et le travail au quotidien. C'est ce que j'essaie d'inculquer à chacun. Ce sont ces valeurs qui ont permis à Joachim de franchir le palier olympique».

Un borain aux JO. L'exploit est unique. Enfin presque. Un Dourois sera aussi aux JO. Des réussites qui font dire à Yves Bottieau :

« L'impossible on ne l'atteint pas mais il nous sert de lanterne. Notre club et nos sportifs n'ont pas bénéficié de la même aura médiatique que d'autres judokas qui... n'iront pas aux JO. En sport, ce n'est pas le «blabla» qui compte mais le travail, toujours le travail, rien que le travail. Et dans la bonne humeur si possible. Le Borinage aura des représentants dans la compétition sportive la plus noble. Le rêve de tout sportif. Puisse cette concrétisation rejaillir sur le mental et l'ambition de tous les sportifs de la région ».

BOTTIEAU - CAPONE - SALIMI : UNE JEUNESSE BRILLANTE À BOUSSU-HORNU.

Les romains disaient: «mens sana in corpore sano». Un esprit sain dans un corps sain. Nous avons cette chance à Boussu d'avoir, parmi la relève, de jeunes cerveaux et sportifs brillants. Physiquement ou intellectuellement. La tête et les jambes....



Sport de combat avec Joachim BOTTIEAU qui combine ainsi sport au plus haut niveau et études universitaires. Il a réussi, ce que de mémoire de borain, personne n'est arrivé récemment à faire dans la région c'est à dire, obtenir une qualification pour les Jeux Olympiques en judo. Issu d'une famille sportive,

Joachim s'est nourri du dynamisme du père, kiné et judoka de renom, pour faire de l'objectif olympique, une réalité.

Sport cérébral dans le chef de Nicola CAPONE, un surdoué des échecs. Une discipline qui met en évidence la stratégie, le calme et la réflexion. Avec Nicola CAPONE, notre commune a un représentant de niveau national dans la discipline. Deux heures d'entraînement par jour. Le coach Julien RUSSO, pour



le faire progresser et un papa pour l'encadrer au quotidien, Nicolas (13 ans) est triple champion de Belgique. Comme Joachim Bottieau, il combine avec harmonie études et ... échecs. Son objectif: participer aux futurs championnats du Monde qui auront lieu prochainement à Athènes. Né de mère Grecque et d'un papa italien, le petit Nicola est un bon exemple de multiculturalité bien intégrée.

Sport intellectuel avec Leandro SALEMI qui vient de remporter un concours de physique en Hestonie. La commune de Boussu est fière de ses 3 jeunes ambassadeurs. Puissent-ils donner l'exemple par leur travail, leur réussite et leur passion aux jeunes de leur âge. On parle de crise de vocation au sein de la dernière génération. Joachim, Nicola et Leandro ont apporté la preuve du contraire. En faisant de leur vie un rêve et de leur rêve leur quotidien.



AVIS AUX RESSORTISSANTS ETRANGERS ÉLECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Vous êtes ressortissant étranger.

Vous êtes en séjour légal.

Vous êtes porteur d'une carte de séjour en cours de validité.

Vous avez la possibilité de vous inscrire sur le registre des électeurs des prochaines élections communales.

Conditions générales:

- Être âgé de 18 ans minimum au 14 octobre 2012 ;
- Être inscrit au registre de la population ou au registre des étrangers ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Conditions particulières pour les étrangers non européens :

- Résider en Belgique sous couvert d'un titre de séjour légal de manière ininterrompue depuis 5 ans ;
- Signer une déclaration d'engagement à respecter la Constitution et les lois du peuple belge.

Le formulaire de demande d'inscription peut vous être transmis par courrier postal. Il est également disponible sur le site internet de votre Administration communale, à savoir : www.boussu.be, rubrique «Élections 2012 – Ressortissants étrangers ».

Après l'avoir complété et signé, vous avez la possibilité de le déposer en personne au service Population ;

ou de le renvoyer à l'adresse suivante:

Administration communale, Service « POPULATION », rue François Dorzée 3, 7300 Boussu. Il vous en sera donné un accusé de réception.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au service compétent aux numéros suivants :

065/717.352 – 065/717.356

Pour rappel, voici les heures d'ouverture du service Population :

lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 - le lundi de 16h à 17h30

le mercredi de 14h à 16h - le samedi de 10h30 à 11h45

Attention, dès que votre demande sera agréée, vous serez dans l'obligation de voter lors du scrutin du 14 octobre 2012. En outre, vous devrez être porteur d'une carte de séjour en cours de validité à la même date.

ROSE, BLEU, BLANC, OR, NOIR les couleurs de la vie

NAISSANCES

FÉVRIER 2012

CORNU Athéna (13/02)
GEVENOIS Luna (17/02)
GUÉRIT Nicolas (04/02)
HONORÉ Loïc (09/02)
KELLER Mélina (15/02)
LEGRAND Tessio (07/02)
LETIZIA Diago (14/02)
PALMERI Aleandro (21/02)
SAPORITO Luca (27/02)
STUPPIA Lorian (10/02)
TANCREDI Matteo (16/02)

MARS 2012

ABOURI Yanis (30/03)
ASLAN Emirhan (17/03)
BARRÉ Zoé (29/03)
BRUNEEL Lucas (14/03)
DEMEY Jonas (12/03)
FABRIZIO Enzo (28/03)
FRANÇOIS Lisa (06/03)
GNANI Walid (15/03)
GRIMALDI Laly (01/03)
JOUHAND Yasmine (14/03)
LAINERI Lisandro (05/03)
LEZZERI Giuliano (03/03)
LIVEROTTI Dalia (19/03)
MERHAB Amir (22/03)
REMINI Myriam (06/03)
ROTOLO Diego (26/03)
SIRJACQUES Théo (16/03)
SOLER MESA Nila (02/03)
TROVATO Adelio (19/03)
VYVEY Alice (15/03)
ZINGARELLI Talia (02/03)

AVRIL 2012

AALTRUY Lilou (04/04)
BEUGNIES Adhena (06/04)
DUPONT Atiziano (06/04)
EL KARMOUDI Tobiane (20/04)
FAGNIARD Trinity (02/04)
HANIFA Imad (12/04)
LEPRÊTRE Iness (16/04)
MARTIN Erine (10/04)
MARTINAGE Thomas (10/04)
MOURY Elisa (26/04)
SGHAIAR Sofiane (24/04)
SORDILLO Leonardo (06/04)
TAHFI Nada (30/04)
TAOULI Sirine (26/04)
WIOT Evan (30/04)

DECES

FÉVRIER 2012

ANDRY Yvonne (28/02)
ANNOTIAU Léa (10/02)
BRION Jeanne (25/02)
CAILLEEUW Nadine (28/02)
CORNET Claude (28/02)
DELFOSSÉ Francis (25/02)
DI LELLA Giuseppe (15/02)
DUBUISSON Francine (28/02)
DUMONT Marie-Thérèse (29/02)
ESTIÉVENART André (26/02)
FERRARI Ledo (25/02)
GERIN Gilbert (29/02)
KIELMOES Camillia (22/02)
OMPAOR Jean-Paul (11/02)
OWEZARZAK Zygmund (19/02)
PLATANE Rachelle (23/02)
SAMAIN Christian (16/02)
SAMAIN Rosette (15/02)
STIEVENART Jean-Claude (11/02)

MARS 2012

ABRASSART Marcelle (01/03)
DELADRIÈRE Jean (07/03)
DIAMANTI Maria (22/03)
DUJARDIN Henri (02/03)
FOUCART Irène (31/03)
FRANÇOIS Maurice (19/03)
GIANNINO Pasqua (15/03)
GODIN Ernestine (02/03)
HARMEGNIES Jean-Marie (12/03)
KALUZNY Joseph (30/03)
LOGEZ Michel (30/03)
LOUNCKE Prosper (06/03)
MARTIN Odette (21/03)
MAZOWIECKI Janusz (13/03)
ROULS Yvette (22/03)
STIENNON Marguerite (02/03)
TERRANOVA Calogera (30/03)
URBAIN Patricia (10/03)
VUYE Marcel (05/03)
WAROQUIER Jackie (03/03)

AVRIL 2012

ABRASSART Blanche (21/04)
ANDRONIKOS Brenda (23/04)
ANDRY Eliane (17/04)
CAUDRON Hervé (08/04)
CORNU Armand (09/04)
DELADRIÈRE Claire (12/04)
DUPONT Nadine (25/04)
GEVENOIS Ivonne (18/04)
GOSSUIN Renée (02/04)
HONOREZ Francis (05/04)
LEFEBVRE Charles (13/04)
LEFÈVRE Madeleine (19/04)
MARCON Romano (02/04)
MOREAU André (11/04)
MOREAU Robert (27/04)
NÉE Marie (04/04)

POLART Martine (15/04)
PREVOT Jeanne (28/04)
QUINEZ Marcel (25/04)
TRATNIK Georges (04/04)
VILAIN Marie-Paule (23/04)
WATTIEZ Louisa (11/04)
WILANTE Yvette (21/04)

MARIAGES

FÉVRIER 2012

GIANNONE Salvatore – PRICOPI Maria (25/02)
LOCOGE Cédric – FROMENT Vanessa (15/02)
PORWOL Michaël – KHALDI Doriane (18/02)

MARS 2012

DELEEUW Laurent – DRUELLES Nathalie (10/03)
FORTUNATO Geremia – FRANÇOIS Elodie (03/03)
GUALANO Jean – POLET Véronique (24/03)
TAELEMAN Luc – ABRASSART Christine (31/03)
TOLETTA Jérôme – SENNAOUI Salima (10/03)

AVRIL 2012

COLLIER David – TANCREDI Stéphanie (21/04)
GLAVIER Frédéric – ARESU Carin (07/04)
PLAETENS Lionel – LHÉRITIER Nancy (28/04)

AGENDA

**FÊTE CULTURELLE
DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE
AVEC REMISE DES DIPLÔMES
AUX ÉLÈVES DE 6^{ÈME} ANNÉE !**



Le vendredi 29 juin à 18h00

Salle de gymnastique de l'école du Foyer Moderne

**Ducasse
Wallonne**

Du 19 au 29 Juillet

Programme et informations :
0498/ 478 776 (Luc FREDDY - Président du comité)

VENEZ NOMBREUX !!!!!

BON ANNIVERSAIRE A NOTRE CENTENAIRE : M^{ME} HELENA DECAMPS

Le vendredi 4 mai 2012, le Collège des Bourgmestre et Echevins entouré de la famille, des amis et du home « Les Glycines » à Hornu, ont célébré le centenaire de Madame Héléna Decamps née à Pâturages le 3 mai 1912.

Fille de Achille DECAMPS, ouvrier marqueur au charbonnage et Adolphine VANSTEERTEM, mère au foyer. Elle avait un frère de 10 ans son aîné. Elle a travaillé comme secrétaire dans la fabrique de chaussures appartenant à son oncle.

Mariée en 1935 à Monsieur Maurice LEROY né en 1910 à Pâturages et électricien de formation. De cette union est né un unique enfant; Jacques. Elle est l'heureuse grand-mère de 2 petits-enfants et arrière grand-mère de 5 petits-enfants.

A l'heure d'aujourd'hui, Héléna DECAMPS réside au home « Les Glycines » à Hornu et elle ne nous a toujours pas dévoilé son secret de longévité !!!

Nous lui souhaitons de passer encore d'heureux moments entourée de sa famille et de ses amis...



Le samedi 24 mars 2012, les époux Scaglione Francesco et Bellarosa Vincenza ont célébré leurs **noces de Diamant**.



Le samedi 31 mars 2012, les époux Schmits Charles et Dehon Jeanine ont célébré leurs **noces d'Or**.

CULTURE

LE WEEK-END DES ARTISTES DE BOUSSU



A l'occasion de la traditionnelle Braderie, nous aurons le plaisir d'accueillir dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Boussu les artistes résidant ou ayant résidé autrefois dans l'entité.

Le vernissage, ouvert à tous, aura lieu le vendredi 8 juin à 19 heures.

Vous pourrez découvrir l'univers artistique de :

**Claudine RUELLE – SKAO – Monique CELESTRI - GIL – Lucienne LUC – Océane GODET
Eric ROUNEAU Olivier MOTTE – Alexander BRAEM - Roman MARTIN
Christiane ROSSIGNOL – Nicolas DOISON**

dans des disciplines multiples et variées :

Photo – dessins – aquarelles – peinture - sculpture – maquettes – Bande dessinée

*L'exposition sera visible jusqu'au mercredi 13 juin inclus
(les 9 et 10 juin de 10 à 18 heures / les 11, 12 et 13 juin de 14 à 18 heures).*

Renseignements : 065/71.73.13 E-mail : culture@boussu.be

La Grande Braderie de

Boussu

8 - 9 - 10 JUN

Vendredi 08

18h00 : Grand marché nocturne

18h30 : Festival « Divers Cités »

Wise up – Jah El Camino – Extranullus Percussions – Delirium Slap
Kid – Caj-Mir – Vince Goatte.

Hôtel de ville de Boussu : « Week-end des Artistes de Boussu »
avec la participation de Claudine RUELLE - vernissage le 08 juin à
19h00 - accessible au public les 9 et 10 juin de 10h00 à 18h00 et les
11,12 et 13 juin de 14h à 18h00.

Final: concert : WILLIAM DUNKER (duo acoustique)

Samedi 09

08h00 – 22h00 : Braderie des commerçants, foire aux artisans et brocanteurs.

12H00 : Danses Folkloriques (Grèce, Russie,)

15h30 : « Parade Déambulatoire »
(Echassiers, danseurs, percussions africaines, papillons géants...)

18h00 : Grand final de percussions avec « ZeBaTuca »

Cabaret Show - Travestis

« MOUSSIER TOMBOLA » (CORDE À SAUTER)

23h00 « CAMPOBAZZ »
(mélange de percussions afro-cubaines avec DJ et saxophone).

Dimanche 10

Ouverture du Marché dominical

11h30 : Concert apéritif : « KENTUCKY COUNTRY BAND »

15h30 : Retour du « Cortège Historique »

18h00 : concert : « ALABAMA ROAD »

19h00 : GINO CAVALIERE & ALAIN DELORME

Final : concert « LÅÅM »

23h00 : Grand feu d'artifice de Clôture

Centre Culturel de Boussu

à Boussu et Hornu

FÊTE
DE
LA

MUSIQUE

22-23-24 juin 2012

Le programme bientôt dans votre boîte aux lettres

www.ccboussu.be

STAGES D'ÉTÉ

Arts plastiques — Théâtre

Du 2 au 14 JUILLET

Enfants de 10 à 12 ans

Du 20 au 24 AOÛT

Enfants de 8 à 12 ans

Renseignements et inscriptions : 0493/251 493

artsplastiques@ccboussu.be

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Rue Léon Figue, 19 - 7300 Boussu - Tel. : 065/78.39.47

Heures d'ouverture - Section adultes

Lundi	-	-
Mardi	-	13.30 - 17.00
Mercredi	09.00 - 12.00	13.30 - 18.00
Jeudi	-	13.30 - 17.00
Vendredi	09.00 - 12.00	13.30 - 18.00
Samedi	10.00 - 12.00	-

Le droit d'inscription annuel est fixé à 2,50 €. L'inscription est gratuite pour les jeunes de moins de 18 ans ainsi que pour les étudiants. L'inscription se fait sur présentation de la carte d'identité.

Le montant de la taxe de prêt est fixé à 0,25 € par livre pour 3 semaines. Le prêt est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans ainsi que pour les étudiants.

Heures d'ouverture - Section jeunesse

Lundi	-	-
Mardi	-	13.30 - 17.00
Mercredi	-	15.00 - 18.00
Jeudi	-	13.30 - 17.00
Vendredi	-	13.30 - 18.00
Samedi	10.00 - 12.00	-

La consultation des périodiques et des ouvrages de référence est gratuite ainsi que l'accès à internet.

SAISONS LITTÉRAIRES

Rue Léon Figue, 19 - 7300 Boussu - Tel. : 065/78.39.47

Quatre fois par an, à l'occasion de chaque changement de saison, la bibliothèque reçoit un écrivain de la Communauté française. Ces soirées publiques sont gratuites et constituent les «Saisons littéraires». Les auteurs invités sont présentés par **Françoise Houdart**, écrivaine elle-même et présidente du comité des usagers de la bibliothèque.

22 JUIN À 19H30
RENCONTRE AVEC ÉVELYNE WILWERTH



L'Heure du conte :

L'Heure du conte est une animation «lecture vivante» organisée le mercredi après-midi de 13h30 à 15h et destinée aux enfants de 5 à 12 ans.

Les enfants sont répartis en 3 groupes en fonction de leur âge :

- ✓ Groupe 1 : 3^{ème} maternelle, 1^{ère} année
- ✓ Groupe 2 : 2^{ème} et 3^{ème} années
- ✓ Groupe 3 : 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} années



Chaque groupe est invité à une animation mensuelle selon un calendrier disponible à la bibliothèque.

Inscriptions au 065 / 78 39 47.
Livrez-nous vos enfants !

Espace Livres

Temporairement installé à la bibliothèque et à l'initiative du comité des usagers, un espace-livres est à la disposition de la population pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Il fonctionne sur le principe de l'échange: vous offrez un livre que vous avez aimé et vous en prenez un autre.

N'hésitez pas à en profiter !



RETRO SUR LE GRAND PRIX CLAUDY CRIQUIELION

Le Néo-Zélandais du Pôle Continental Wallon, Tom David, a remporté ce samedi en solitaire le Grand Prix Criquelion, 5e manche de la Top Compétition U27. Le coureur de 22 ans a signé son 3e succès de la semaine.

Tom David vainqueur du GP Criquelion

Le Grand Prix Criquelion accédait cette année à la Top Compétition et innovait sa formule en partant de la Grand-Place Boussu dans le Borinage vers Deux Acren, le village de Claude Criquelion, champion du monde à Barcelone en 1984. L'épreuve sans difficultés majeures et longue de 180 kilomètres connut de très nombreuses mais vaines escarmouches.

Tom David, récent vainqueur de la 2e étape et du classement général du Triptyque Ardennais et encore très en vue dans la finale du Tour du Limbourg le jeudi de l'Ascension, a réussi à fausser compagnie à un groupe de 5 coureurs à 2 kilomètres du but pour s'imposer en solitaire devant le Belge de l'équipe Landbouwkrediet-Euphony Jonathan Breyne.

«TOUS À VÉLO», BALADE FAMILIALE À RÉITÉRER !

En prélude au Grand Prix Criquelion, une balade familiale était au programme proposée. Le départ était donné de la Place de Boussu en compagnie de Monsieur Claudy Criquelion himself et des autorités communales. Le circuit local long de 6 km s'est effectué dans la bonne humeur. Le peloton d'un jour, composé d'une cinquantaine de cyclistes, fut encadré comme il se doit par les forces de police. Une activité à remettre en selle dès l'année prochaine !







C'EST REPARTI ! LE SAMEDI 30 JUIN

LA 17^E COURSE DE CUISTAX DE BOUSSU

Si vous avez envie de vivre une journée pas comme les autres, dans une ambiance chaleureuse, joyeuse, musicale et sportive, inscrivez votre équipe et participez à cette fabuleuse course qui, chaque année, rassemble 200 participants ! Soyez des nôtres !

Pour toute information pratique : 0478/17.47.09 (DOISON Benoît)

Nous vous attendons nombreux pour vivre avec nous cette journée inoubliable !

<http://www.cuistaxboussu.net> ou cuistaxboussu@yahoo.fr



GRANDE MARCHÉ PROVINCIALE DIMANCHE 26 AOÛT AU DÉPART DU CENTRE SPORTIF DU GRAND HORNU

plus de 600 participants attendus - Secrétariat départ - buvette : salle du centre sportif du Grand-Hornu, rue Barbet - 4 circuits fléchés : 6, 12, 20 et 30 kms - Plan des circuits remis aux participants
1^{er} départ : 06h30 - dernier départ : 15h00

Les organisateurs : la Fédération Francophone Belge des Marches Populaires (FFBMP) en collaboration avec les services communaux, l'asbl du centre sportif du Grand-Hornu, le Mac's Hornu et l'asbl Gy Seray Boussu (Château de Boussu)

Renseignements : Monsieur Francis Bresart - mail : francis.bresart@skynet.be

Sous le parrainage de :



Avec la collaboration de :



Imprimerie GRASELLI
Rue de Valenciennes 285 - 7301 Hornu
Tél. 065/ 35 14 66
Gsm. 0475/81 45 26
daniel.grasselli@skynet.be



Les communes participantes



Honnelles



LES BALADES DES FEUX DE LA SAINT-JEAN

2^E ÉDITION LE
23 JUIN 2012

**6 BALADES
VERS LA PLACE
D'AUDREGNIES**

BALADES NOCTURNES LE 23 JUIN

6 GROUPES DE MARCHEURS VERS LA PLACE D'AUDREGNIÉS

AU DÉPART DE :

1. LA PLACE COMMUNALE D'HENSIES

Départ à 19h30 - 9 km

2. LA MAISON DE QUARTIER,

RUE DE L'ABREUVOIR
À ONNEZIES

Départ 20h00 - 4 km

3. PARC DE L'AUNELLE

À QUIÉVRECHAIN

Départ 19h30 - 6,5 km

4. STADE DU RBDB,

A BOUSSU

Animation musicale dès 19h15

Initiation à la marche nordique

Départ 20h15 - 8 km

5. CENTRE SPORTIF D'ELOUGES

A ELOUGES

Départ 20h15 - 8 km

6. DEPUIS LA PLACE D'AUDREGNIÉS

MARCHE EN BOUCLE

Départ 19h30 - 7 km et 12 km

Possibilité de marche nordique

Vers 22h00

Feux de la Saint Jean
sur la Place d'Audregniés

Retour au point de départ avec navettes de bus dès 22h45

1 euro de participation
sera demandé au participant
au profit du Télévie

COMMUNE MAYA

BOUSSU « COMMUNE MAYA »

Le Service Public de Wallonie a mis sur pied le plan Maya. Objectifs : sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs (papillons, bourdons, syrphes...) sur le territoire, préserver notre environnement, notre biodiversité et notre alimentation.

Le 04 avril 2011, notre commune signait la charte d'engagement « Commune Maya » et s'engageait de ce fait à réaliser, sur une période de 3 ans, différentes opérations ayant pour but de maintenir, de créer ou de restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs.

En 2011, nous avons créé un verger composé d'une septantaine d'arbres sur une propriété communale située dans la vallée du Hanneton.

Nous envisageons de réaliser en 2012 un nouvel espace où seront plantés une multitude d'espèces mellifères (flore qui produit des substances récoltées par les insectes butineurs pour être transformées en miel).

Nous organiserons aussi l'une ou l'autre rencontre avec des apiculteurs désireux d'implanter des ruchers dans les espaces ainsi aménagés.

Si vous êtes jardinier ou tout simplement amoureux de la nature, sachez qu'à votre échelle, vous pouvez contribuer à la préservation des insectes pollinisateurs.

Par quels types d'actions ?

- Par le choix, pour sa haie par exemple, d'espèces indigènes et mellifères.
- Par la création d'espaces fleuris: parterres, prés,...
- Par la réalisation d'un « hôtel à abeilles » pour nos amis pollinisateurs grâce à une caisse en bois remplie de tiges creuses (bambou par exemple).
- Par le refus des pesticides.
- Etc.

La liste des plants mellifères et tout complément d'information peuvent être obtenus auprès de votre Administration

communale, plus précisément au Service des Travaux, 27 voie d'Hainin à Boussu - ou directement auprès du SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement au 081/33.50.50.



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS



Depuis quelques mois, **Hygea** est votre nouvelle **intercommunale de gestion des déchets**.

A ce titre, elle assure la **collecte des déchets ménagers en porte-à-porte**, la gestion des 21 Ecoparcs et bien d'autres services encore... En ce début d'année, dans un souci d'optimisation des tournées de collecte, **des changements ont été apportés quant aux jours de passage** et aux modes de collecte pour la majorité des communes de la région Mons-Borinage-Centre. Ces changements ont nécessité une période de mise en place au cours de laquelle Hygea a malheureusement été victime de problèmes techniques. **Des problèmes aujourd'hui résolus**, fort heureusement. **Hygea tient à remercier les citoyens pour leur compréhension et s'excuse des désagréments occasionnés.**

Ci-dessous vous trouverez un bref rappel des nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers mises en place depuis **janvier 2012** à Boussu.

Deux changements essentiels sont à retenir pour les habitants de Boussu :

1. La collecte des ordures ménagères a lieu chaque semaine, le VENDREDI.
2. La collecte des PMC et papiers-cartons a lieu tous les 15 jours, simultanément, le VENDREDI.

REMARQUES IMPORTANTES

Les collectes en porte-à-porte des déchets commencent très tôt le matin, à partir de 5h30. Il est conseillé de sortir les sacs la veille à **partir de 18h**. En cas de travaux sur la voirie, les ordures ménagères, PMC et papiers-cartons doivent être déposés à la limite du chantier. **Attention, les dates en rouge** signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel.

Pour tout renseignement, contactez Hygea au 065/41.27.00 ou 065/87.90.75 ou 064/52.06.80 via e-mail : hygea@hygea.be. Plus d'infos sur www.hygea.be

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC PAPIERS- CARTONS	Vendredi 11/25	8/22	6/20	3/18/31	14/28	12/26	9/23	8/21
ORDURES MÉNAGÈRES	Vendredi 5/11/19/25	2/8/15/22/29	6/13/20/27	3/10/18/24/31	7/14/21/28	5/12/19/26	3/9/16/23/30	8/14/21/29

L'ECOPACK

TOUT LE MONDE EN PARLE : L'ECOPACK

Mais finalement qu'est ce qu'il en est réellement ?

Il s'agit d'un prêt à tempérament à 0% délivré par deux organismes, le SWCS et le FLW.

Tout le monde y a droit à partir du moment où les revenus imposables bruts ne dépassent pas 93000 €.

Il permet de financer des travaux énergétiques. Ils doivent avant tout viser la **performance énergétique du bâtiment** (isolation, chauffage, etc.) mais il est possible d'y associer des travaux induits (rénovation de la toiture par exemple) ou des petits travaux économiseurs d'énergie (comme installer un thermostat). Il faut réaliser au moins 2 postes de travaux repris dans la liste des travaux finançables dont au moins un poste de travail repris dans la partie de gauche du tableau (travaux P : performance énergétique).

Donc : Travaux P = Travaux de performance énergétique

Travaux A = Travaux induits - Petits travaux économiseurs d'énergie - Travaux pour la production d'énergie renouvelable

Pour bénéficier d'un écopack, il faut obligatoirement choisir un des bouquets suivants :

BOUQUET A = 1 travail P + 1 ou plusieurs travaux A

BOUQUET B = au moins 2 travaux P

Bon à savoir : si l'emprunteur réalise un BOUQUET B, il obtiendra une prime plus importante (majorée en fonction des revenus).

Quel montant et quel remboursement ?

Le montant maximum est de 30000€. Les primes de la Région wallonne seront déduites de cette somme. Ce nouveau montant obtenu est la somme à emprunter. Le remboursement sera étalé en fonction de vos revenus.

Comment introduire une demande d'écopack ?

Si vous souhaitez introduire une demande d'écopack, vous devez obligatoirement appeler le call center écopack accessible du lundi au vendredi (de 08:15 à 17:00) au 078/158.008. Des conseillers vous donneront toutes les informations utiles sur ce prêt et vous expliqueront les démarches à suivre pour introduire votre demande. On vous proposera également un rendez-vous avec un écopasseur pour préparer votre dossier.

Comment obtenir plus de renseignement :

Prenez rendez-vous avec votre conseiller en énergie, Xavier Castadot
Tél : 065/71.73.68 - Email : xavier.castadot@boussu.be

TRAVAUX P : « performance énergétique »

- Isolation thermique du toit
- Isolation thermique des murs
- Isolation thermique des sols
- Remplacement des châssis ou du vitrage
- Placement d'un système de ventilation
- Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout
- Installation d'une pompe à chaleur
- Installation d'une chaudière biomasse
- Raccordement à un réseau de chaleur

2 travaux «P» réalisés = + de subsides

TRAVAUX A : « autres »

TRAVAUX INDUITS

- Remplacement, réfection, stabilisation ou traitement de la toiture ou d'une charpente
- Placement d'un parement extérieur
- Habillage intérieur d'un mur
- Remplacement des sols
- Assèchement des murs
- Tubage d'une cheminée

PETITS TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE

- Thermostat / vannes thermostatiques
- Fermeture du volume protégé
- Isolation des conduites de chauffage
- Audit énergétique

TRAVAUX POUR PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUELABLE*

- Panneaux photovoltaïques
- Installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage
- Micro-cogénération

* Ces travaux peuvent être pris en considération pour la constitution d'un bouquet MAIS ne sont pas finançables dans le cadre de l'écopack s'ils bénéficient d'un mécanisme d'aide à la production (exemple : certificats verts).

CENTRES DE VACANCES ET D'ANIMATIONS

Pour le bonheur des enfants et des parents, l'école du Grand-Hornu a accueilli plus de 100 bambins âgés de 2,5 à 12 ans durant les vacances de Pâques, répartis dans plusieurs groupes en fonction de leur âge.

Durant ces deux semaines, les enfants ont découvert l'univers artistique par la réalisation d'une cloche géante en papier mâché que vous avez peut-être aperçu sur le kiosque de la place de Boussu durant le week-end de Pâques. Il ont également pu s'adonner aux joies de la peinture, du bricolage, du chant et de l'éveil musical pour les petits.

Une kermesse pour tous, organisée et dirigée par les moniteurs, était au programme dans le parc de l'école.

Le stage s'est clôturé comme il se doit par un spectacle sur le thème « The Voice » monté par les enfants avec l'aide des moniteurs. Les parents ont pu apprécier les talents d'artiste et de chorégraphe de leurs chères êtes blondes.

Félicitations à tous nos petits artistes !

Un grand merci à l'équipe d'encadrement qui a mené de mains de maître les différentes activités !!

Prochain rendez-vous : Vacances d'été pour de nouvelles aventures et d'autres thèmes

PROCHAIN RENDEZ-VOUS : JUILLET 2012

L'Administration communale de Boussu organisera un centre de vacances et d'animations d'été du lundi 02 juillet 2012 au vendredi 27 juillet 2012. Les enfants de 2,5 à 12 ans seront accueillis dans les installations de l'école du Grand-Hornu, route de Mons, 202 à Hornu.

Horaire des Activités : de 9h00 à 16h00

- Une équipe d'animateurs brevetés encadrera vos enfants.
- Répartition des enfants par petits groupes et par tranches d'âge.
- Différentes activités seront proposées par thème : activités culinaires, séance cinéma, bibliothèque, piscine, journée multisports, sorties extérieures, visites, promenades natures, etc.

Participation financière : 2,50 € par jour et par enfant (Collation et potage le midi compris) - Repas tartines à prévoir.

Garderies : assurée pour les parents qui partent très tôt et/ou reviennent plus tard. Elle est accessible aux horaires suivants :

- le matin de 7h00 à 9h00 - PAF : 0,50 €
- le soir de 16h00 à 17h00 PAF : 0,50 €

Les surveillances sont assurées par un personnel qualifié.

Spectacle de fin de stage : le vendredi 27 juillet à 16h00

Inscriptions : Une pré inscription au stage est requise auprès du service Jeunesse pour une meilleure gestion des groupes et de l'équipe d'encadrement. Le paiement s'effectue lors de l'inscription.

Des permanences auront lieu dans le bureau du service Jeunesse, situé à l'Administration Communale d'Hornu, 1er étage, rue Grande 73.

Un folder explicatif sera distribué dans toutes les écoles communales et libres de la commune ainsi que dans les lieux publics de l'entité.

Soucieuse de répondre aux attentes des parents et d'offrir aux enfants une qualité d'accueil leur permettant de s'épanouir, l'Administration communale espère accueillir vos chers bambins encore nombreux cet été.

Pour tout renseignement complémentaire:

Delcroix Ch, coordinatrice service Jeunesse

Tél : 065/717338

Gsm : 0498/908375

Mail : plaines@boussu.be - extrascolaire@boussu.be

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Stage de Carnaval : Masques, cotillons, confettis et bonne humeur étaient au programme

Le stage de Carnaval qui s'est déroulé du 20/02/12 au 24/02/12 sur le site de l'école du Grand-Hornu fut une grande réussite. Plus de 60 enfants âgés de 2,5 à 12 ans étaient au rendez-vous chaque jour. Ils étaient répartis selon leur âge et encadrés par une équipe éducative qualifiée. Durant cette semaine, les enfants ont pu aborder différents ateliers : culinaires, créatifs, de psychomotricité ainsi que d'autres activités variées avec des partenaires locaux (cinéma, bal du carnaval à la Maison du Peuple, bibliothèque).

Le stage s'est clôturé par un spectacle ainsi que par une mémorable cavalcade !! Ce rendez-vous a permis aux parents de se rencontrer dans une ambiance conviviale.



La commune organise un accueil extrascolaire pour les enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi.

Des garderies scolaires ont lieu le matin dès 7h15 et le soir jusque 17h30 dans chaque implantation scolaire de l'entité. Les garderies scolaires sont gratuites.

Renseignements auprès de l'école de votre enfant ou auprès de M^{me} Delcroix Ch. - tél : 065/71 73 38 - Gsm : 0498/90 83 75

L'accueil du mercredi s'organise sur 3 sites de l'entité :

Bâtiment Kervé, rue Kervé à Boussu

Ecole de l'Alliance, rue de l'Alliance, 19 à Boussu

Ecole du Grand-Hornu, route de Mons, 202 à Hornu.

Participation financière :

de 12h00 à 17h30 : 3 €/enfant inscrit.

de 13h30 à 17h30 : 2 €/enfant inscrit.

Collation offerte

Activités proposées : sortie cinéma, visite du château de Boussu, ateliers culinaires, créatifs portant sur différents thèmes, atelier psychomotricité, promenades découvertes, ...

Le service accueille une moyenne de 30 enfants par site. Il sont bien évidemment encadrés par un personnel qualifié.

La qualité de l'accueil reste notre priorité.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE

LE PCS DEMENAGE

A l'occasion de la création de la Maison de la Cohésion sociale, le service du PCS déménage dès juin prochain à la rue de la Fontaine n° 54 à Hornu (anciennement Centre Culturel Italien).

Ces nouveaux locaux permettront au service de développer encore plus d'activités diversifiées à l'attention de la population de notre commune, en partenariat avec les associations membres de la Commission d'Accompagnement du Plan.

Plan de cohésion sociale



Service du Plan de Cohésion sociale (PCS Boussu)

210, Quartier Robertmont

7300 BOUSSU

E-mail : pcs@boussu.be

PAPY ET MAMY SURFER

Tu as entre 14 et 18 ans et l'informatique t'intéresse ? Tu souhaites apprendre à **monter et entretenir un ordinateur** ? Inscris-toi **RAPIDEMENT** (avant le 29 juin) à la formation de **Cybercoah** que le service de Cohésion sociale organise **du 27 au 30 août 2012 de 13h30 à 17 heures**. Tu apprendras à mettre plusieurs ordinateurs en réseau ou à aider les personnes plus âgées à utiliser un PC et à surfer sur le web (attention places limitées à 8 maximum).

INTÉRESSÉ ? ALORS FORME LE 065/69.18.12 et demande **Christophe ou Xavier**



CHASSE AUX ŒUFS

Chaque année, le service organise la traditionnelle Chasse aux œufs. Pour cette édition, et afin de toucher un maximum de citoyens, nous avons décidé d'en réaliser une sur chaque commune. Grâce à votre participation, ce fut un réel succès ! Nous tenions donc vivement à vous en remercier.

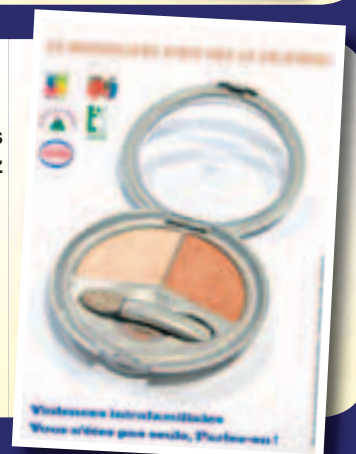
Des photos ont également été prises lors de ces deux journées. Nous invitons donc tous les parents qui souhaiteraient se voir offrir les portraits de leur(s) bambin(s) à prendre contact avec notre service **au 065/69.18.12**.



STAND SANTÉ AU CORA ...

Les 22 & 23 juin prochains, en collaboration avec le centre commercial « Cora » Hornu, les services de Cohésion sociale et de Prévention des communes de Quaregnon, Frameries et Boussu organiseront un stand de sensibilisation sur le thème des Violences intrafamiliales, problème ô combien occulté, notamment à l'égard des femmes. Cette année, le stand s'étoffera et mettra également l'accent sur la Santé en général. Ainsi, plusieurs thématiques seront également abordées: obésité et nutrition, alcoolisme et toxicomanie, sport et santé,

... Ces thématiques vous sensibilisent? Alors n'hésitez pas à nous contacter au **065/69.18.12** ou en cas d'urgence le **0800/30030** (violences intrafamiliales).



VACANCES 2012:

« ANIM'ÉTÉ - BIEN ETRE DANS MON QUARTIER »

Cette année, le Plan de Cohésion Sociale de Boussu visitera les quartiers de l'entité et proposera durant tout l'été diverses activités destinées aux jeunes et moins jeunes.

Soyons donc prêts à accueillir dans vos quartiers nos jeunes jobistes, nos travailleurs sociaux, nos partenaires ; une équipe pluridisciplinaire sera à votre disposition et présentera un programme attractif, instructif et récréatif: Multisports, Ateliers créatifs, Animations diverses...

Outre les diverses animations qui seront proposées, épinglons plus particulièrement :

Dates	Activités
10/07	Rando Vélo
12/07 au 15/07	Dour festival
17/07 au 18/07	Bivouac - kayak
19/07	Laser game
26/07	Mer
02/08	Golfy
09/08	Bowling
16/08	Cinéma
23/08	Paintball
31/08	Walibi

Pour plus de renseignements sur l'ensemble de ces activités, le programme détaillé pourra être obtenu sur simple demande au service du Plan de cohésion sociale, 210 quartier Robertmont à 7300 Boussu (tél: 065/691812) et sera affiché dans la plupart des commerces de l'entité dès la seconde quinzaine du mois de juin ...



TRAVAUX

VIADUC DE SAINT-GHISLAIN

Infrabel a débuté les travaux de renouvellement du pont surplombant la ligne de chemin de fer située entre Saint-Ghislain et Wasmuël (Rue de la Fontaine), et ce depuis le 26 mars dernier.

Voici les étapes prévues par le gestionnaire du réseau ferroviaire belge :

1. Les travaux préparatoires ont débuté depuis le 26 mars.
2. **Attention : du 10 au 20 août 2012, démolition du pont avec blocage total de la circulation routière. L'ensemble du tablier sera démoli. Il sera remplacé par un pont provisoire.**
3. Rétablissement de la circulation sur le pont provisoire (2 x 1 bande + piste cyclable + trottoir) et travaux de reconstruction d'un demi-pont.
4. Rétablissement de la circulation sur le demi-pont construit (2 x 1 bande + piste cyclable + trottoir), démontage du pont provisoire et construction d'un deuxième demi-pont.
5. **Interruption totale de la circulation pendant un weekend (dates non connues à ce jour) pour le liaisonnement des deux demi-ponts.**
6. Rétablissement de la circulation sur le pont avec restriction sur la bande centrale durant un mois.
7. Remise en service complète du pont sans restriction.

REPLACEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DU SYSTÈME DE VENTILATION DES VESTIAIRES DU HALL DES SPORTS DE BOUSSU.

En séance du 13 décembre 2011, le collège communal de Boussu a attribué le marché des travaux de remplacement de la chaufferie et du système de ventilation des vestiaires du hall des sports de Boussu aux Ets CFA de Tournai.

Le collège communal, réuni en séance du 17 avril 2012, a décidé la réalisation de ces travaux.

L'administration communale envisage de délivrer l'ordre de service pour le 1er juin prochain (délai d'exécution : 120 jours calendrier).

Une bonne nouvelle pour les nombreux sportifs boussutois qui se plaignaient régulièrement de l'état défectueux du chauffage....

PLAN D'ANCRAGE



Dans le cadre du plan d'ancrage communal 2007-2008, la commune de Boussu met à la disposition de l'Asbl FEES deux logements de transit fraîchement réhabilités. Ils sont destinés aux ménages se trouvant en état de précarité ou temporairement privés de logements pour des motifs de force majeure.

Mener une politique de logement équitable, c'est assurer une habitation décente au plus grand nombre de nos concitoyens. L'Administration communale de Boussu prend toutes les mesures légales possibles en la matière afin de diversifier les types de logements disponibles sur le territoire.

C'est dans cette optique que la commune est à l'initiative d'un projet de réhabilitation de deux logements. Ils sont situés à la rue Henri Degorge 1, face aux Amphithéâtre Hadès.

La gestion, et de surcroît les clés desdites habitations, ont été confiées à l'Asbl FEES, association de promotion du logement salubre, pour une durée de 15 années. Ce mandat de gestion d'immeuble attribue à FEES les compétences liées à l'attribution du bâtiment, à la perception des loyers tout en assurant un suivi continu des habitants en vue de leur réinsertion sociale.

On entend par ménage en état de précarité :

- la personne seule dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 12.000 euros majorés de 2.200 euros par enfant à charge ;
- plusieurs personnes unies ou non par des liens de parenté dont les revenus annuels imposables globalement ne dépassent pas 16.400 euros majorés de 2.200 euros* par enfant à charge ;
- le ménage faisant l'objet d'une guidance auprès d'un Service de Médiation de dettes agréé par le Gouvernement et dont les ressources mensuelles ne dépassent pas 120% du montant du revenu d'intégration sociale correspondant à la composition de ce ménage.

Les bénéficiaires d'un logement de transit ne peuvent disposer d'un autre logement salubre.

L'accompagnement social du locataire visant son transfert vers un logement stable est obligatoire.

Coût des travaux : 176 800 €, subsidés à hauteur de 125 000 € par la Région wallonne.



CPAS

TAXI SOCIAL

Vu le succès rencontré auprès de la population, le CPAS a décidé d'acquérir un 2e véhicule avec le soutien de la Loterie Nationale.

Celui-ci sera opérationnel à partir du premier juin prochain.

Pour rappel: Les réservations doivent être effectuées uniquement au numéro d'appel suivant : 065/45 06 09 durant les heures de bureau et au plus tard la veille du déplacement avant 16 H.

SOS SOLIDARITÉ

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont manifesté leur générosité à l'occasion de l'opération SOS Solidarité menée sur notre entité le 31 mars dernier.

Cette action nous a permis de récolter des denrées alimentaires non périssables, des produits d'hygiène et d'entretien qui seront redistribués aux personnes les plus défavorisées de notre commune.

Si vous le souhaitez, vous pouvez, à tout moment, déposer des colis au CPAS durant les heures ouvrables.

MANIFESTATIONS

Le service insertion du CPAS de Boussu organise régulièrement des sorties culturelles en partenariat avec l'ASBL « Article 27 » telles que découverte de sites naturels, visites d'expositions temporaires, visite de musées, participation à des spectacles, ...

Le service insertion met également sur pied, au profit des bénéficiaires du CPAS de Boussu, des activités sportives en collaboration avec l'ASBL « Accesport » : journée multisports, module mobilité, apprentissage vélo, ...

Envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à contacter Melle ASSEZ au 065/717.541 ou Mme FOSTY au 065/717.538 pour connaître le programme des prochaines manifestations et les conditions d'inscription.



AVIS DE DÉRATISATION

Une campagne de dératisation de la commune de **Boussu** sera entreprise du **11 au 14 juin 2012**

SERONT DÉRATISÉS :

Le réseau d'égouttage

Les biens communaux (*uniquement sur demande*)

Les bâtiments privés (*uniquement sur demande*)

Adjudicataire :

Tous les techniciens de Rentokil et les produits utilisés par Rentokil sont agréés par le Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement.



MOBILITÉ

RÈGLEMENT COMMUNAL DE STATIONNEMENT POUR P.M.R. (PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE).

Règlement Communal de Stationnement pour P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite). Adopté par le Conseil communal du 27 février 2012

Article premier

En matière de réservation de stationnement pour les véhicules de personnes handicapées, il y a lieu de se conformer à ce qui suit :

1) Lorsqu'il s'agit de parkings publics où de nombreux emplacements sont disponibles, les réservations doivent être prévues de manière systématique selon la norme d'un emplacement au minimum et au minimum un emplacement supplémentaire par tranche 50 places.

2) Pour ce qui concerne les bâtiments accessibles au public, ces réservations pourront également être prévues dès lors que des personnes handicapées s'y rendent quotidiennement ou très fréquemment (par exemple: dispensaires...) et pour autant que ce bâtiment ne comporte pas de parking privé accessible au public.

3) Il n'est pas prévu de réservation pour les établissements accessibles au public fréquentés de manière occasionnelle par les personnes handicapées (par exemple : postes, gare...) à moins que des dispositions particulières aient été prises pour leur en assurer une accessibilité réelle et pour autant que le bâtiment ne dispose pas de parking privé accessible au public.

4) Ces emplacements doivent idéalement se situer le plus près possible de l'entrée desdits bâtiments et établissements et, si tel n'est pas le cas, à une distance maximale de 50 m de celle-ci, sauf impossibilité matérielle.

5) S'agissant des réservations à proximité du lieu de travail ou du domicile d'une personne handicapée, elles doivent être examinées avec discernement. Elles ne seront prises en considération qu'aux conditions suivantes :

I. Soit le domicile ou le lieu de travail ne comporte pas de garage ou de parking privé permettant une accessibilité réelle à la personne handicapée, soit la personne handicapée ne dispose pas d'un garage à moins de 100 m de son domicile ou du lieu de travail.

II. Les difficultés pour trouver un emplacement de stationnement sont réelles.

III. Le requérant possède un véhicule ou est conduit par une personne habitant chez lui.

IV. La personne handicapée possède une attestation de la DG Personnes handicapées (SPF Sécurité sociale) ou d'un autre organisme

(Fonds des maladies professionnelles, Fonds des accidents du travail...) et a été officiellement reconnue pour l'une des raisons suivantes : être invalide permanent à 80 % ou plus, son état de santé réduit son autonomie de 12 points ou plus, son état de santé réduit sa mobilité de 2 points ou plus.

V. La possession de la carte spéciale de stationnement est indispensable mais n'est pas un élément suffisant pour l'octroi d'une réservation.

Des emplacements pour personnes handicapées ne peuvent être réservés là où le stationnement est interdit ni là où ils compromettraient la sécurité de la circulation.

L'application du stationnement alterné ne rend pas possible de telles réservations.

La mise en place d'un emplacement peut être refusée dans une rue où il y a déjà trop de réservations.

Les emplacements réservés ne sont pas individualisés et sont dès lors toujours accessibles à toutes les personnes handicapées titulaires de la carte spéciale de stationnement.

Article 2 - Aspects liés à la signalisation

1) Les réservations seront signalées soit par le signal E9a dans lequel est inclus le symbole représentant une personne handicapée en chaise roulante, soit par le signal E9a complété par un panneau additionnel sur lequel est reproduit ledit symbole.



Cette signalisation peut être complétée par un panneau indiquant la distance sur laquelle cette réservation est applicable.

Le symbole ci-dessus peut être reproduit au sol en couleur blanche. Le fait de reproduire le symbole au sol n'est pas suffisant pour consacrer la réservation d'un emplacement de stationnement, seule la signalisation verticale a valeur légale.

2) Lorsque l'emplacement est réservé sur des parkings ou en voirie, perpendiculairement ou en oblique par rapport à l'axe de la chaussée, il y a lieu de recourir à une largeur supérieure à celle couramment retenue afin de faciliter pour la personne handicapée l'entrée et la sortie du véhicule (par exemple : 3,50 m au lieu de 2,20 m).

3) Il est également possible que la réservation de stationnement ne

soit pas nécessaire en permanence (par exemple : bureau de poste ouvert à heures fixes), le signal E9a avec le symbole spécifique sera alors complété par la période pendant laquelle la réservation est effective (par exemple : du lundi au vendredi de 8 à 17 heures). De même, il peut s'avérer utile, dans des zones où la demande de stationnement est forte et à des endroits où la personne handicapée ne doit se rendre qu'un court laps de temps, de réserver l'emplacement en l'assortissant d'une limitation de durée (30 minutes maximum).

4) Lorsque la personne handicapée ne possède pas de véhicule et se fait véhiculer fréquemment par une personne n'habitant pas son domicile, il est possible d'envisager une interdiction de stationnement à hauteur de la maison de la personne handicapée, pour lui permettre un embarquement ou débarquement plus aisé.

Article 3

Les autorisations seront accordées ou refusées par le Collège communal après enquête et rapport dressé par le service voirie (réglementation routière) suivant avis du Ministère de la Région Wallonne (Division de la Programmation et de la Coordination des Transports).

Motivation de la décision sera communiquée au requérant.

Article 4 - Aspects liés au respect de la signalisation

Outre une action de contrôle, les services de la police dresseront procès-verbal en cas d'infraction relative au non respect d'emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées dûment signalés comme tels tant sur la voie publique que ses extensions.

En cas d'occupation illicite d'un emplacement réservé aux personnes handicapées, le véhicule en infraction peut être enlevé par le service d'un dépanneur aux frais, risques et périls du contrevenant.

Article 5

Les aspects liés au respect de la signalisation, définis à l'article 4 sont applicables aux hôpitaux.

Article 6

La délibération du Conseil Communal du 17 avril 1978 relative à la facilité du stationnement des personnes handicapées dans l'entité est abrogée.

PAROLE À L'OPPOSITION

MR

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Arrivant au terme de mon 2ème mandat comme conseiller MR au CPAS de Boussu et en vue de nouvelles élections proches, je tiens à souligner que j'ai toujours fait en sorte d'être en accord avec la quasi totalité des décisions prises lors des différents conseils sans jamais être dans une opposition négative mais plutôt constructive.

Par contre pour certains votes où je m'opposais il fallait constater que décisions étaient déjà prises bien avant par la majorité !!! J'en fis plusieurs fois la remarque mais on me rétorquait que la majorité l'emportait toujours.

Entre autre, pour moi le CPAS organisme vital et nécessaire à notre commune, doit surtout faire la différence entre social et assistanat, celui-ci nous réservant de mauvaises surprises et dès lors veiller à ne pas déraiper afin de donner au bénéficiaire une obligation de se réinsérer,

de prendre ses responsabilités dans une société active et de retrouver ainsi de l'ambition, ensuite veiller à restituer l'aide perçue afin de ne pas mettre notre société en difficulté financière. Cette pratique étant coûteuse pour chacun des citoyens que nous sommes.

Sincères salutations,

Votre Conseiller CPAS MR

Jacques WAUQUIER

et le groupe MR de BOUSSU

ECOLO

QUE VIVE LA CONVIVIALITÉ !!!

Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises et encore lors de la parution du dernier bulletin communal de vous faire part de notre analyse quant à l'évolution de la situation tant pour les citoyens que pour les collectivités locales.

A l'austérité qui apparaît comme le seul remède miracle, nous répondons par la restauration de la confiance et de l'espoir :

Pour fonctionner, la société a besoin de liens et de confiance !

La menace constante du licenciement, de la précarité, l'absence de perspectives d'avenir, la culpabilisation des chômeurs ou des familles doivent céder la place aux liens sociaux, aux temps familiaux, au rétablissement d'échanges conviviaux et combien enrichissants entre voisins.

Nous devons tous saisir les opportunités de participer d'une manière ou d'une autre à ces moments d'échanges privilégiés.

L'occasion nous en a encore été donnée le vendredi 1er juin : jour de la « fête des voisins ».

Populariser ce type de journée ne peut que renforcer la proximité, développer une forme de solidarité entre habitants et favoriser ainsi la transition vers une société que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Ce changement n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui.

A l'approche de la période de vacances, nous vous souhaitons de faire le plein de moments conviviaux.

CDH

30 avril : entre Pâques et Ascension, l'Espérance !

Le conseil communal vote en effet au point 5 de son ordre du jour, la demande de classement, comme monument, du bâtiment abritant la Justice de Paix- rue Neuve n°2 à 7300 Boussu ; solide espoir donc que soit enfin résolu un problème qui n'aurait jamais dû exister !

Pourquoi diable (!) vouloir fermer le porche, l'accès le plus direct et le plus commode à l'église principale du doyenné ? On n'a jamais obligé les supporters des Francs Borains, RBDB pour les néophytes, à rentrer au stade Robert Urbain par la cheminée du Vedette, ni ceux du Léopold Club Hornu à faire le Tour de Wasmes avant d'accéder à leur terrain.

Il vaut mieux in rire qu'in braire !

Regrettons que pareille proposition ait pu arriver un jour à la signature du Ministre mais réjouissons-nous aussi des positives réactions de bon sens tant de la population (2200 signatures) que du conseil communal (unanimité).

JB Sairy,

« jeune » conseiller communal CDH

